

## CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 24 Mai 2022

Nombre de conseillers titulaires : 55

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents excusés : 6

### 1 - Vente de la maison de l'Èvre à Montrevault - Parcelles AL31, AL32, AL33, AL34 - Rapporteur Denis Raimbault

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la cession des parcelles AL31, AL32, AL33 et AL34 d'une superficie totale de 853 m<sup>2</sup> pour un montant de 20 000 € avec frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

### 2 - Acquisition parcelle A527 - Rue de Leppo - Le Puiset Doré - Rapporteur Denis Raimbault

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'acquisition de la parcelle A527 d'une superficie de 7 260 m<sup>2</sup> pour un montant de 30 000 € avec frais d'acte notarié et frais de bornage à la charge de la commune.

### 3 - Acquisition parcelles AB678, AB77, AB35, AB33 - Secteur de la Maison Commune des Loisirs - Le Fief-Sauvin - Rapporteur Denis Raimbault

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'acquisition des parcelles non bâties AB77 (363 m<sup>2</sup>), AB35 (303 m<sup>2</sup>), AB33 (220 m<sup>2</sup>) ainsi que de la parcelle AB678 (375 m<sup>2</sup>) pour un montant de 32 000 € avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

### 4 - Acquisition chemin et hangar parcelles AH909, AH327, AH326 (en partie) - Avenue du Parc - Saint-Pierre-Montlimart - Rapporteur Denis Raimbault

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'acquisition des parcelles AH 326p (334 m<sup>2</sup>), AH 327 (300 m<sup>2</sup>) et AH 909p (182 m<sup>2</sup>) d'une superficie totale de 816 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000 € avec frais d'acte notarié et frais de bornage à la charge de la commune.

### 5 - Rétrocession parcelle 314B2761 - Chemin de la Rouillardière - Saint Quentin en Mauges - Rapporteur Denis Raimbault

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres la rétrocession du chemin de la Rouillardière à Saint Quentin en Mauges d'une superficie totale de 970 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 € avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

### 6 - Missions de contrôle technique et de coordination SPS - Attribution des accords-cadres - Rapporteur Thierry Goyet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les accords-cadres pour des missions de contrôle technique et coordination SPS de la manière suivante :

Lots	Nombre d'offres reçues	Attributaire proposé	Montant maximum annuel
Lot n° 1 : Mission Contrôle technique	3	APAVE	20 000 € HT
Lot n° 2 : Mission Coordination SPS	5	SOCOTEC	20 000 € HT

### 7 - SIEML - Effacement de réseau - La Vignardière - Le Fief-Sauvin - Rapporteur Jacques Bigeard

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres de verser un fonds de concours d'un montant total de 5 463,86 € au titre de l'effacement de la distribution publique et de participer à hauteur de 10 103,91 € pour les travaux relatifs aux effacements de réseau télécommunications (génie civil télécom) à La Vignardière au Fief-Sauvin.

### 8 - SIEML - Travaux de réparation d'octobre 2021 à avril 2022 - Rapporteur Jacques Bigeard

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer le versement d'un fonds de concours de 2 716,19 € au SIEML, représentant 75 % du montant des devis s'élevant à 3 621,58 € HT pour des travaux de réparation de l'éclairage public sur la période d'octobre 2021 à avril 2022.

### 9 - Réhabilitation du terrain synthétique de Saint-Pierre-Montlimart - Demande de subvention Département de Maine-et-Loire - Rapporteur Pierre Bouin

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres de valider la demande de subvention au Département de Maine-et-Loire pour la réhabilitation du terrain synthétique de Saint-Pierre-Montlimart présentant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Réfection terrain synthétique	536 814,96 €	Etat (DSIL Sollicitée)	385 520,00 €
Contrôle des équipements	390,00 €	Fédération Football	10 000,00 €
Contrôle gazon/Sous-couche	7 245,00 €	Conseil Départemental	100 000,00 €
Honoraires MO	7 450,00 €	Autres : commune MSE	123 879,96 €
Réfection éclairage	67 500,00 €	Union européenne : FEADER-LEADER	
		Contribution privée :	
<b>TOTAL</b>	<b>619 399,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>619 399,96 €</b>

### 10 - Acquisition parcelles Raz Gué - Montrevault - Rapporteur Jean-Michel Ménard

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'acquisition des parcelles 218 AE00040 (8 665 m<sup>2</sup>) et 218 AH00015 (8 428 m<sup>2</sup>) pour un montant total de 2 565 € avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

### 11 - Demande de subvention départementale - Aménagement des sentiers de randonnée - Rapporteur Jean-Michel Ménard

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la demande de subvention au Département de Maine-et-Loire pour l'aménagement des sentiers de randonnée présentant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Sentier	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Gués de l'Exre	2 477,50 €	Département	991€
Gallo Romain Sylvanois	2 767,50 €	Département	1 107 €
		Autofinancement communal	3 147€
<b>TOTAL</b>	<b>5 245 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 245 €</b>

### 12 - Restauration scolaire - Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association Famille Rurale de la Salle et Chapelle Aubry - Rapporteur Christophe Chéné

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Famille Rurale de la Salle et Chapelle Aubry d'une durée de 3 ans à compter du

01/09/2022 permettant d'acter et de valider un engagement pluriannuel d'attribution de ressources par la Commune à l'Association.

### **13 - Restauration scolaire - Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec La Mie de Pain - Rapporteur Christophe Chéné**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Mie de Pain de Saint-Pierre-Montlimart d'une durée de 3 ans à compter du 01/09/2022 permettant d'acter et de valider un engagement pluriannuel d'attribution de ressources par la Commune à l'Association.

### **14 - Budget Ville - Décision Modificative n° 1**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adopter la décision modificative n° 1 au budget général 2022 ci-dessous :

<b>Décision Modificative n° 1 Budget Général</b>							
		<b>Opération</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>	
<b>Section d' Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	66	20	202	518	12 000,00	
		77	21	2152	845	-12 000,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>						<b>-</b>
	<b>Recettes</b>						
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>					

### **15 - Élections professionnelles 2022 - Maintien du paritarisme et détermination du nombre de représentants du personnel au sein du CST et de la FSC - Rapporteur Muriel Vandenberghe**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel et décide de fixer le nombre de 4 représentants du personnel et 4 représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial.

Séance levée à 21h

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 23 juin 2022 à 20 heures**